Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 058-215802141-20250620-DM25_10-AR

Décision du Maire N° 25 – 10 portant sur l'avenant n°2 au marché de travaux de l'aménagement de l'avenue Conti

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la requalification de l'avenue Conti,
Vu la décision du maire n° 24 – 05 portant attribution du marché de travaux de l'aménagement de l'avenue Conti
Vu le marché de travaux attribué à la société EUROVIA BFC SAS (5 Rue Joseph-Marie Jacquard 58640 VARENNES VAUZELLES),
Considérant le terrassement à réaliser au droit de la grande cuve d'eau découverte lors des travaux sous le site du parking face au parc Saint Léger,
Considérant le plateau surélevée à réaliser vers l'accès à la Gentilhommière,
Considérant le projet d'avenant n°2 au marché de travaux,

DECIDE

1° d'approuver l'avenant n°2 portant sur une plus-value de 8 537,03€ HT soit un impact de 1,72% par rapport au marché initial modifié ,

2° Le montant du marché est arrêté comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
Marché initial	479 946,44	575 935,73
avenant 1	15 211,83	18 254,20
Marché modifié	495 158,27	594 189,93
avenant 2	8 537,03	10 244,44
Marché modifié	503 695,30	604 434,36

3° de signer l'avenant n°2.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 20 mai 2025
Le Maire,
Sylvie CANTREL

MAIRIE DE POUGUES-LES-EAUX 58 (Nièvre)

Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil
58320 POUGUES LES EAUX
03 86 90 96 00
mairie@ville-pouguesleseaux.fr